

# Voir son petit-fils et mourir

*Miné par le cancer, un grand-père de Toulon obligé de faire appel à la justice pour serrer une dernière fois dans ses bras son petit-fils que sa fille refuse de lui laisser voir  
Le juge ne veut rendre sa décision que dans trois mois*

Douloureuse affaire civile que celle qui oppose, au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, un retraité toulonnais à sa fille.

M. Michel Miallot, 62 ans, colonel en retraite, a appris le 30 avril dernier qu'il était miné par un cancer du poumon qui a développé trois métastases au niveau cérébral. Paralysé du bras gauche après une intervention d'urgence en neurochirurgie, un traitement par rayons et de longues semaines à l'hôpital militaire Sainte-Anne, il ne fait plus de projets d'avenir, même à court terme.

Il tient cependant à revoir une dernière fois, tant qu'il en a encore la force, son petit-fils Florian, 11 ans, avec lequel il faisait beaucoup de sport. Selon la faculté, ce contact pourrait

constituer un choc salvateur, qui lui permettrait peut-être de pouvoir supporter une chimiothérapie.

## Un an de brouille familiale

Mais il n'a plus vu l'enfant depuis un an, à la suite d'un conflit avec sa fille unique, 38 ans, qui a coupé les ponts le 15 juin 2003, jour de la fête des pères.

Celui-ci s'est à tel point envenimé que le grand-père et son épouse se sont résolus, après l'échec d'une tentative de médiation familiale, à demander un droit de visite auprès d'un juge aux affaires familiales d'Aix, compétent puisque son petit-fils vit chez sa mère à Salon-de-Provence.

Pour cette procédure, compte tenu de l'urgence, M<sup>e</sup> Lionel Alvarez (barreau de Draguignan) a obtenu du président du tribunal de grande instance d'Aix une ordonnance d'audience "à jour fixe", afin que l'affaire soit plaidée mardi dernier sans possibilité de renvoi.

A l'audience du JAF M<sup>me</sup> Bourdon, les deux parties ont pu faire valoir contradictoirement leurs arguments. Comme c'est la règle, le juge a ensuite mis sa décision en délibéré... mais au 28 septembre 2004.

## Trois mois : une éternité

Trois mois de délibéré ! M<sup>e</sup> Alvarez et l'épouse de son client ont attiré tout spécialement l'attention du juge sur l'urgence manifeste de ce cas,

quand bien même les vacances judiciaires sont sur le point de commencer. Le magistrat n'en a pas moins maintenu sa date de délibéré.

*« Notre petit-fils, nous l'avons beaucoup choyé. On a peut-être fait des erreurs avec notre fille, nous déclarait hier la grand-mère, mais on peut s'asseoir et en discuter tranquillement. Pourquoi faire de cet enfant une monnaie d'échange dans des circonstances aussi graves. »*

Ecœurée par la tournure de cette procédure, M<sup>me</sup> Miallot a téléphoné hier matin au ministère de la Justice et va adresser une requête au garde des Sceaux pour tenter de faire accélérer les choses.

G. D.